

SELECTIONS INTERREGIONALES CAFDES

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION CAFDES 2026

Pour la SESSION 2

Date limite d'envoi du dossier : **Lundi 4 mai 2026**
(Le cachet de la poste faisant foi)

Les oraux se dérouleront le 2 juin 2026 en distanciel

Suivant votre région de résidence, merci d'adresser votre dossier en recommandé avec accusé de réception ou le remettre aux secrétariats de la filière du CAFDES contre récépissé à :

IRTESS de Bourgogne - 2 rue Professeur Marion – 21000 DIJON

IRTS de Franche-Comté – 1 rue Alfred de Vigny – 25051 BESANCON

Textes de référence :

- Arrêté du 27 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (NOR : APHA2223225A)

FICHE D'INSCRIPTION A LA SÉLECTION CAFDES

À envoyer avec le dossier d'inscription complet

Nom : _____ Nom de naissance : _____

Prénoms (souligner le prénom usuel) : _____

Adresse (précise pour l'envoi des convocations) : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de sécurité sociale : _____

Date et lieu de naissance : le ____ / ____ / ____ à _____

Nationalité : _____ Sexe : H / F

Téléphone : _____ Téléphone fixe : _____

E-mail : _____

Statut du candidat :

Demandeur d'emploi : ☐ oui ☐ non

Salarié(e) : ☐ oui ☐ non

Etudiant(e) : ☐ oui ☐ non

Autre : _____

Employeur :

Établissement : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Date d'entrée dans l'établissement : le ____ / ____ / ____

Fonction : _____

PIECES A JOINDRE À VOTRE INSCRIPTION¹

☐ Le présent dossier d'inscription daté et signé	
☐ Une photo d'identité	
☐ La photocopie lisible (recto verso) d'une pièce d'identité en cours de validité ou du passeport ou de la carte de séjour pour les étudiants étrangers	
☐ Un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire du candidat, ses diplômes et formations, ses éventuelles expériences professionnelles ou bénévoles.	

☐	La copie des trois derniers bulletins de salaire et certificats de travail pour le candidat qui remplit les conditions d'accès à la formation (arrêté du 27 août 2022) au titre de son statut de directeur	
☐	Une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels, accompagnés de leurs traductions en français par un traducteur assermenté et dont le niveau est attesté par la DRJSCS ou le Rectorat pour les diplômes obtenus à l'étranger, justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation (arrêté du 27 août 2022)	
☐	Une note (cf. du règlement de sélection) de 4 à 6 pages, rédigée et dactylographiée par le candidat et dans laquelle devront être présentés : - un exposé des motivations - une mise en perspective de son parcours professionnel et de formation - une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de direction d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale Cette note, avec les noms et prénoms du candidat, doit être imprimée en 3 exemplaires et un exemplaire scanné envoyé par mail à : nathalie.richard@irts-fc.fr et ckeller@irtess.fr responsables du CAFDES	
☐	Le règlement des frais d'inscription par chèque libellé à l'ordre de : IRTS Franche Comté ou IRTESS Bourgogne ou (en fonction de votre région d'inscription) - d'un montant de 170 €	
☐	Deux enveloppes autocollantes (format 22X11), affranchies au tarif en vigueur, aux nom et adresse du candidat.	
	<i>Sous réserve de documents ou informations supplémentaires liés à l'application des textes de référence.</i>	

Je soussigné(e) (Prénom et nom) _____ déclare :

☒ **Avoir pris connaissance du règlement de sélection**

☒ **M'inscrire à la sélection 2026 du CAFDES**

A _____ le ____ / ____ / ____

Signature du candidat

1 Extrait du règlement de sélection : « Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certification ;

2° Justifier d'un diplôme, délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications ;

3° Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaires.